

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 07

Votants : 09

COUBRIER ARRIVÉ

L'an deux mil vingt et un, le jeudi huit avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean Morel, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 avril 2021

**PRÉSENTS :** M. Nicolas EVRARD, Maire – M. Jérôme BOUCHET, Maire-Adjoint – Mme Véronique DAVID et MM Olivier COTTRAY, Carl DEVOUASSOUX, Franck MAINARDIS, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes Catherine INGRES, Marie SIMONCINI (procuration à Jérôme BOUCHET), Justine PERRAUT (procuration à Véronique DAVID) Isabelle PETITJEAN (procuration à Nicolas EVRARD) et MM William PEACOCKE, Martial VIOLLET

**ABSENTE :** Mme Marie-Astrid BETHENOD

Secrétaire de séance : M. Alexis TRAPPIER

13/2021 **Objet : Vote du Compte Administratif 2020 pour le Budget Général**

Le Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Jérôme BOUCHET, Troisième Adjoint au Maire, Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 pour le Budget Général dressé par Monsieur Nicolas EVRARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

1) lui DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 124,00			316 680,85		315 556,85
Opérations de l'exercice	167 912,12	175 594,42	1 208 081,03	1 218 414,42	1 375 993,15	1 394 008,84
<b>TOTAUX</b>	169 036,12	175 594,42	1 208 081,03	1 535 095,27	1 377 117,15	1 710 689,69
Résultats de clôture		6 558,30		327 014,24		333 572,54
Restes à réaliser	25 000,00				25 000,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	194 036,12	175 594,42	1 208 081,03	1 535 095,27	1 402 117,15	1 710 689,69
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	18 441,70			327 014,24		308 572,54

2) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4) RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

5) VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 15/04/2021 et de sa publication le 15/04/2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.